



Assemblée Générale Exceptionnelle

Compte-rendu

Samedi 22 juin 2024

Visioconférence 14h00-15h30

Participants :

Membres du Conseil d'Administration :

David ANGELATS (66), Jean François ANINAT, Anne-Sophie BIEULES (31), Gilles CASTILLON (31), Martine CASTILLON, Florent CHAYET (66), Christophe FAULMANN (représentant Ligue), Philippe HAZANE, Marcel MAUREL (31), Adrien MOGLIA (66), Christian PRIVAT (31), Fayza ZIOUECHE (66).

Comités :

Jeremy BARDOU (81), Fanny BAYLE (81), Olivier DERAM (82), Eric GELIN (82), Philippe GIROUD (30), Jérémie GRESSIER (31), Eric HUGON (48), Eric ITIE (48), Lucile LAFENETRE (32-65), Sébastien LAGARDERE (12), Camille LARAN (32-65), Michel PIERREL (30), Augustin SANGIL (30).

Salariés :

François DURIER, Yannick GARNIER, Amelia TAHRAOUI.

Délégués

	Nombre de licenciés en 2022-2023	Maximum par comité		Lors de l'AG	
		Délégués	Nombre de voix	Délégués	Nombre de voix
Comité 09	218	7	6	0	0
Comité 11	560	7	10	0	0
Comité 12	647	7	11	1	2
Sébastien LAGARDERE					
Comité 30	1475	8	17	3	7
Michael PIERREL – Augustin SANGIL – Philippe GIROUD					
Comité 31	4967	11	34	5	16
Gilles CASTILLON – Jérémie GRESSIER – Marcel MAUREL – Christian PRIVAT - Anne-Sophie BIEULES					
Comité 32-65	703	7	12	2	4
Lucille LAFENETRE – Camille LARAN					
Comité 34	2468	9	22	0	0
Comité 46	758	7	12	0	0
Comité 48	279	6	7	2	3
Eric ITIE – Eric HUGON					
Comité 66	1275	8	16	4	8
David ANGELATS - Florent CHAYET – Adrien MOGLIA – Fayza ZIOUECHE					
Comité 81	944	7	14	2	4
Jérémy BARDOU - Fanny BAYLE					
Comité 82	721	7	12	2	4
Olivier DERAM – Eric GELIN					
Ligue	9	1	1	1	1
Christophe FAULMANN					
Total	15024	91	175	22	49

Introduction



Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) par Christophe FAULMANN : Le Président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à cette AGE et donne la parole à Jean-François ANINAT.

Le secrétaire général rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire avait été reconvoquée, suite à l'absence de quorum lors de la première AGE du 1er juin 2024 pour pouvoir voter les statuts. L'Assemblée Générale peut ainsi délibérer valablement sans quorum lors d'une 2^{ème} convocation.

Le Conseil d'Administration a proposé de reconvoquer l'AGE en visioconférence le 22 juin 2024 comme notre règlement intérieur le permet.

Le secrétaire général fait un rapide récapitulatif de la première AGE pour les représentants qui n'avaient pu y participer. Il présente à nouveau les nouveaux statuts fédéraux ainsi que ceux des ligues et des comités qui ont été modifiés lors de l'AGE fédérale des 2 et 3 mars 2024.

Le projet des nouveaux statuts de la Ligue a été validé par le service juridique de la Fédération. Ces statuts ont ensuite été approuvés par le CA avant d'être soumis au vote de l'AGE. Ils ont été diffusés aux représentants des comités un mois avant la 1^{ère} convocation, soit le 1^{er} mai.

Une visioconférence de présentation des statuts types à destination des ligues et des comités a eu lieu le 16 avril.

Nouveaux statuts

Le secrétaire général présente les différences entre les anciens et les nouveaux statuts à l'aide d'un diaporama. Les points écrits en noir sont obligatoires ; les points en rouge sont les options choisies au préalable par le CA de la ligue en fonction des possibilités décrites dans les statuts types.

- **Ajout des membres d'honneur**
- Ne peuvent être élus comme représentants d'un comité les CTS placés auprès de la FFBAD ou de ses organismes déconcentrés ou salariés de la FFBAD ou de la Ligue (cf. tableau ci-dessous)
- Les représentants départementaux siègent également à l'AG électorale de la FFBAD
- **Possibilité de désigner le président de séance**
- Envoi des documents à l'AG au moins 21 jours avant sa réunion (actuellement 15 jours)
- Possibilité d'AG en visioconférence sur décision du CA (actuellement dans notre RI)
- Précision sur les votes exprimés (abstention, votes blancs et nuls non pris en compte) : les votes « contre » sont possibles uniquement pour l'élection du Président si scrutin plurinominal
- Précision sur le renouvellement des membres du CA et représentants : après le renouvellement des membres du CEx de la fédération et avant le 31 mars de l'année qui suit
- Prolongation du mandat du CA et des représentants régionaux actuels jusqu'à l'AG électorale, après électorale de la FFBAD qui aura lieu du 9 au 14 décembre
- Les salariés de la Ligue ne peuvent être élus au CA (cf. tableau ci-dessous)
- Les candidats au CA doivent être licenciés le jour de l'élection (actuellement date de clôture des candidatures)
- **Scrutin de vote pour le CA (plurinominal)**
- Précisions sur la possibilité de CA en visioconférence
- **Possibilité de rémunération des membres du CA**
- **Suppression du Médecin de la Ligue**
- **Fonctionnement avec Bureau et CA**
- Incompatibilité entre postes Président de Ligue et Président de Comité / Club Incompatibilité entre salariés FFBAD / Comité et poste Président / SG/TG/VP Ligue (cf. tableau ci-dessous)
- Possibilité d'actions ponctuelles rémunérées d'un élu CA pour FFBAD, Ligue ou Comité pour une durée maximum de 30 jours
- Limitation du nombre de mandats du Président de Ligue à 3 mandats



- Liste des commissions obligatoires, ajout de la commission Autorisation et Homologation des Compétitions
- Fonctionnement du CPC encadré par statuts
- Les modifications des Statuts et du Règlement Intérieur doivent être soumises à la FFbAD au moins 2 mois avant l'AGE Ligue
- Majorités qualifiées des 2/3 des suffrages valablement exprimés (actuellement : 2/3 des présents représentant les 2/3 des voix aujourd'hui)
- En cas de dissolution de la Ligue, l'actif net est attribué à la FFbAD
- Précision sur les sanctions par la FFbAD en cas de dysfonctionnement de la Ligue
- Règlement Intérieur adopté par le CA (actuellement par l'AG)

Liste à titre indicatif des inéligibilités et incompatibilités de fonction

Fonction occupée	FFbAD	Ligue	Comité	Club
Président de ligue	Président Secrétaire général Secrétaire général adjoint Trésorier général Trésorier général adjoint Vice-président de la FFbAD		Président d'un comité du territoire de la ligue	Président d'un club du territoire de la ligue
Président Secrétaire général Trésorier général Vice-président de la ligue	Salarié*, CTS	Salarié* de la ligue, CTS	Salarié *d'un comité du territoire de la ligue, CTS	
Membre du conseil d'administration de la ligue	Membre de la CSOE ou de la commission éthique et déontologie de la FFbAD, CTS	Salarié de la ligue*, CTS	CTS	
Représentant régional à l'AG ordinaire de la FFbAD	Salarié, CTS, membre du haut conseil	CTS	CTS	
Représentant régional à l'AG électorale de la FFbAD	Salarié, CTS, membre du haut conseil	CTS	Représentant départemental à l'AG électorale de la FFbAD, CTS	
Membre de l'AG de la ligue	Salarié, CTS	Salarié de la ligue, CTS	CTS	

Aucune question n'étant posée, le secrétaire général propose un vote global des articles des statuts.

Vote : Pour 49/49 Contre 0/49 Abstention 0/49

La proposition d'un vote global des statuts est acceptée à l'unanimité.

Le projet des nouveaux statuts de la ligue est soumis au vote des représentants des comités.

Vote : Pour 49/49 Contre 0/49 Abstention 0/49

Les nouveaux statuts sont validés à l'unanimité.



Suite à ce vote le secrétaire général indique que le règlement intérieur, maintenant obsolète, va être réécrit. Il sera proposé à la validation du Conseil d'Administration.

L'ordre du jour de l'AGE étant terminé, il rappelle l'importance pour les comités d'élire leurs représentants auprès de la Ligue, de les inscrire sur le compte-rendu et de transmettre ce compte-rendu à la ligue et à la fédération. Les représentants seront ainsi répertoriés par la fédération et pourront voter lors de l'AG électorale fédérale de décembre 2024.

Il est fortement conseillé d'élire également des suppléants qui pourront remplacer des titulaires qui ne pourraient pas être présents lors d'une AG.

Le mandat des représentants départementaux aux AG de la Ligue, actuellement de 1 an, va passer à 4 ans en application des nouveaux statuts fédéraux.

Enfin, il est répondu aux diverses questions demandant des précisions concernant les statuts des comités et l'organisation des assemblées générales et électorales.

Le président remercie le secrétaire général Jean-François ANINAT, les salariés du secteur administratif Yannick GARNIER et Amélia TAHRAOUI pour la préparation de cette AGE et les représentants des comités pour leur présence et leur attention.

Le Président,
Christophe FAULMANN



Le Secrétaire Général,
Jean-François ANINAT

